



PROGRAMME DES TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS AVIS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL – DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR

DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR

Veillez répondre à cette question seulement si vous avez embauché un TET au cours des deux dernières années. Avez-vous fourni essentiellement les mêmes salaires, les mêmes conditions de travail ainsi que le même poste que ceux qui furent décrits dans l'offre/les offres d'emploi à tous les TET que vous avez embauchés?

- Oui, j'ai fourni essentiellement les mêmes salaires, les mêmes conditions de travail ainsi que le même poste que ceux qui furent décrits dans l'offre/les offres d'emploi à tous les TET que j'ai embauchés au cours des deux dernières années.
- Non, je n'ai pas fourni essentiellement les mêmes salaires, les mêmes conditions de travail ainsi que le même poste que ceux qui furent décrits dans l'offre/les offres d'emploi à tous les TET que j'ai embauchés au cours des deux dernières années.

Cochez chacune des boîtes pour attester que vous vous conformez (ou vous conformerez) aux exigences énoncées plus bas :

- Je fournirai au TET le salaire, les conditions de travail et le poste qui correspondent à ceux indiqués dans la lettre de confirmation de l'avis relatif au marché du travail (AMT), l'annexe, et le contrat de travail.
- J'ai signé le contrat de travail renfermant les salaires, les responsabilités ainsi que les conditions concernant le transport, la santé et la sécurité du TET au travail. Ce contrat qui représente de manière exacte les conditions d'emploi que je compte offrir au TET, sera également signé par le TET à son arrivée au Canada.
- Je conserverai une copie du contrat signé par moi en tant qu'employeur et l'employé. En cas de tout changement apporté aux salaires ou aux retenues sur le salaire pendant toute la saison, je modifierai et signerai le contrat original. Je remettrai en outre au TET une copie signée du contrat original ainsi que tous les contrats modifiés.
- J'assumerai les frais de déplacement qui permettront au TET de faire le voyage aller-retour entre son pays de résidence et le lieu de travail au Canada. Dans toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, une partie de ce coût peut être récupérée par des retenues sur le salaire du TET jusqu'à un montant maximal comme le prévoit le contrat de travail.
- J'acquitterai à l'avance les frais du permis de travail du TET.
- J'acquitterai à l'avance l'assurance médicale RBC pour les TET du Mexique seulement, et je récupérerai ce montant par des retenues sur le salaire, comme le prévoit le contrat de travail.
- J'accepte de revoir et d'ajuster périodiquement le salaire du TET comme l'indique la liste nationale des secteurs agricoles relative au PTAS affichée sur le site Web du PTET à : http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/secteurs.shtml. Ceci pour veiller à ce que le TET reçoit toujours le taux de rémunération en vigueur dans sa catégorie professionnelle et dans sa région.
- Je fournirai un logement gratuit au TET dans toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, où une partie des coûts peut être récupérée par des retenues sur le salaire du TET, jusqu'à un montant maximal comme le prévoit le contrat de travail.
- J'ai présenté à Service Canada un rapport exact d'inspection du logement, fourni par l'organisme provincial ou municipal ou par une compagnie privée spécialisée en inspection.
- J'accepte de me conformer aux directives de transfert des TET, comme le prévoit le contrat de travail, quand un TET est transféré entre des employeurs embauchant des TET dans le cadre du PTAS.
- J'aviserais immédiatement les agents responsables de Service Canada ainsi que le représentant du gouvernement étranger de tout changement ultérieur lié aux conditions d'emploi du TET, telles qu'indiquées dans la lettre de confirmation de l'AMT, l'annexe, et le contrat de travail.
- Je suis en règle quant au programme applicable d'indemnisation des travailleurs. J'inscrirai le TET auprès de l'organisme provincial ou territorial d'indemnisation des travailleurs ou auprès d'un régime d'assurance aux fins de la santé et de la sécurité au travail, s'il y a lieu. En l'absence de programme provincial ou territorial, je fournirai, sans frais, une assurance-médicale ou une assurance contre les accidents de travail afin d'offrir au travailleur étranger temporaire une protection équivalente à celle de la loi provinciale ou territoriale en vigueur.



Je respecte, et m'engage à continuer de respecter les lois fédérales-provinciales-territoriales qui régissent l'emploi dans la profession visée et, le cas échéant, les modalités de toute convention collective en vigueur. Je reconnais que le contrat de travail est considéré nul si ses modalités s'avèrent moins avantageuses pour le TET que ce que prévoit la *Loi sur les normes du travail*.

SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR

J'atteste que l'information fournie dans cette demande est vraie et exacte.

Signature de l'employeur

Nom de l'employeur en lettres moulées

Titre de l'employeur

Date (aaaa-mm-jj)